

**A l'attention des représentants des clubs à
l'Assemblée Générale Fédérale**

***Copie aux Président(e)s des ligues
régionales et comités départementaux***

Bordeaux, le 2 janvier 2023

Dossier suivi par :

Florent PHILIPPE

florent.philippe@ffroller-skateboard.com

Réf. : BD/SC

Objet : Assemblée Générale : consultation des représentants des clubs

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la représentante des clubs, Monsieur le représentant des clubs,

Depuis de nombreuses années, nous suivons le parcours des athlètes de course sur roller qui prolongent leur parcours sur glace en participant aux épreuves de longue piste.

Nous savons les complémentarités fortes entre ces deux disciplines jumelles où les meilleurs mondiaux sont issus d'un double parcours roller / glace. Nous savons le potentiel de nos athlètes français, dans le top 3 mondial sur rollers, et les synergies qu'il nous faut développer.

Fort du soutien de ses partenaires, notre fédération vient d'obtenir la délégation ministérielle pour organiser et développer la discipline longue piste en France.

Pleinement conscients de la responsabilité qui nous incombe alors que la FFRS sera l'une des rares fédérations à prendre part aux Jeux Olympiques d'été et d'hiver, nous saurons relever le défi.

Une double opportunité s'ouvre à nous.

Pour nos sportives et nos sportifs tout d'abord, à qui nous voulons, enfin, offrir des conditions de préparation et d'évolution à la hauteur de leur investissement. Mais aussi pour notre fédération tout entière, riche de ses différentes disciplines, en loisir comme en compétition, qui bénéficieront de ce courant porteur.

Cette délégation, fruit d'un important travail de l'équipe fédérale, implique à présent d'être présentée devant vous, et de consulter les représentants des clubs dans le cadre d'une Assemblée Générale Extraordinaire. Il nous reviendra, à cette occasion, de modifier nos statuts pour accueillir cette nouvelle spécialité dans notre objet social.

Aussi, j'ai le plaisir de vous convier à une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra par visioconférence **le mercredi 15 février 2023, à partir de 19h00.**

Ce temps d'échange sera suivi d'une consultation décidée par le conseil d'administration fédéral conformément à l'article 12 de nos statuts. Cette consultation sera ouverte, dans le cadre d'un dispositif de **vote électronique à distance, à l'issue de l'Assemblée Générale susvisée, le 15 février 2022 à 20h00 et jusqu'au vendredi 17 février, 16h30.**

Chaque représentant(e) recevra dans un courriel distinct l'ensemble des informations utiles pour se connecter à la plate-forme de vote sécurisée.

Vous trouverez également en annexe l'ordre du jour et la résolution faisant l'objet de la consultation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Boris DARLET
Président